



PRISE DE POSITION DE LA COGEST SUR LE RAPPORT 2011 DE LA BCVs ET SUR LE RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT Y RELATIF

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,

La Commission de gestion (COGEST) a pris connaissance du rapport de la Banque Cantonale du Valais concernant son exercice 2011 et du rapport du Conseil d'Etat y relatif.

La COGEST a décidé de ne pas faire de rapport détaillé à ce sujet.

Elle note que la rémunération des actions propriété de l'Etat se situe encore assez nettement en dessous de celle des autres actionnaires. La différence représente un montant de l'ordre de 10 millions de francs en 2011. Y a-t-il une justification à cette différence ? La COGEST demande que des propositions concrètes soient formulées par le DFIS, respectivement le Conseil d'Etat, à ce sujet, au plus tard pour le budget 2013.

Par ailleurs, elle réitère sa remarque de l'année dernière sur la politique salariale concernant l'organe de haute direction et de la direction générale de la banque. En effet, si celle-ci relève de la compétence du conseil d'administration, la COGEST pense que le Conseil d'Etat a les moyens d'intervenir par l'intermédiaire de ses représentants pour que ces rémunérations ne dépassent pas les moyennes intercantionales.

Sion, le 23 mai 2012

Le président :

Laurent Léger

Le vice-président :

Stefan Andenmatten

Le rapporteur
de langue française :

Laetitia Massy

Le rapporteur
de langue allemande :

Erno Grand

